

avec le président du Grand-Tronc-Pacifique, afin de voir s'il ne pourrait pas le forcer à employer quelques ingénieurs canadiens. Je suis sûr que la Chambre et le pays avaient compris, en passant cette convention que des Canadiens seraient seuls ici employés.

L'hon. M. GRAHAM : Je ne crois pas que cette disposition soit dans la convention. Je crois que la convention stipule que les matériaux seront, autant que possible, de provenance canadienne. Je partage pleinement le désir exprimé par mon honorable ami qu'on donne le plus possible d'emploi à des Canadiens.

M. TAYLOR : Je croyais que cette disposition était partie intégrante du contrat, et que c'était là l'arrangement auquel on devait donner suite. Ce serait certainement manquer à la parole donnée si la compagnie agissait pas ici comme le Gouvernement avait assuré qu'elle le ferait quand cette convention a été passée.

M. SAM. HUGHES : Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'opinion courante parmi les ingénieurs canadiens, bon nombre desquels sont des hommes éminents, est qu'ils sont mis ici absolument de côté, en d'autres termes qu'il est bien inutile pour eux de chercher à avoir du travail sur ce chemin. Cela est très malheureux. Cela s'applique non seulement aux ingénieurs mais aussi aux subordonnés. Il leur semble qu'on veut agir comme si on ne voulait avoir que des hommes qui seraient absolument dans la main de la compagnie, et dont les amis n'auraient pas grande chance d'obtenir d'eux aucun renseignement au Canada. On dirait aussi qu'on ne veut employer ces étrangers qu'afin de pouvoir grossir les frais de construction, pour une raison ou une autre. Dans tous les cas, l'opinion semble être générale à l'étranger qu'aucun Canadien n'a de chances d'obtenir une situation sur ce chemin. Nos ingénieurs canadiens peuvent pourtant soutenir la comparaison, soit au Mexique ou ailleurs, avec ceux des Etats-Unis et d'Angleterre ; alors pourquoi ne pas les employer dans leur propre pays ? Je suis heureux de voir que le ministre va s'occuper de la chose, et qu'il va avoir une conversation sérieuse à ce sujet.

Ministère de la Justice.—Administration centrale.—Traitement du personnel, nonobstant les dispositions de la loi sur le personnel administratif, \$37,253.12. Dépenses casuelles, \$12,937.30.

L'hon. M. BUREAU : Il y a une augmentation de \$50 pour M. Gisborne, M. Chisholm et M. Côté. M. Nanaway est promu et n'obtient aucune augmentation pour la première année. Il est promu premier commis et il est le comptable du département. Voilà vingt ans qu'il est dans l'administration, et il est depuis un an au maximum de sa

M. TAYLOR.

classe. Les comptables de tous les départements appartiennent à la classe de premier commis.

Ministère de l'Agriculture.—Pour le développement des industries laitière et fruitière, et l'amélioration et le transport ainsi que l'encouragement de la vente et du commerce des produits alimentaires et autres produits agricoles, les paiements pris sur ce crédit n'étant pas soumis aux dispositions de la loi sur le personnel administratif, \$115,000.

M. TAYLOR : Il y a de nos collègues intéressés à tout cela qui ne sont pas présents. Je crois que cela devrait être remis à plus tard.

L'hon. M. FISHER : Alors, passons à l'autre article.

M. TAYLOR : Nous ne nous attendions pas qu'on demanderait ce soir des crédits pour l'agriculture, et nous ne sommes pas préparés.

L'hon. M. FISHER : Parmi ces crédits se trouvent ceux servant à payer tout le personnel de ces branches de l'administration. Je ne puis rien prendre sur le crédit de l'administration centrale, et il en résulte que les employés de l'Agriculture, de la quarantaine et du service de la santé du bétail ne peuvent pas toucher un seul sou.

M. R. L. BORDEN : Quel est le crédit dont vous avez besoin ?

L'hon. M. FISHER : Surtout celui de la laiterie et ceux portant les numéros 46, 47 et 49. Je dois ajouter que, pour chacune de ces branches, je demanderai plus tard un léger supplément, de sorte que tous ces crédits pourront être examinés de nouveau. Si on pouvait voter ces articles, la chose rendrait un grand service aux employés de ces branches qui n'ont encore rien reçu pour le mois dernier.

M. TAYLOR : L'honorable ministre a reçu les fonds pour payer ces employés, à venir jusqu'au 15 du mois dernier.

L'hon. M. FISHER : Non pas. Mon sous-ministre me dit que personne n'a été payé.

M. TAYLOR : Un huitième a été voté.

L'hon. M. FISHER : Oui, mais il y avait d'autres dépenses auxquelles il nous a fallu faire face.

M. TAYLOR : Cependant les salaires étaient compris dans ce huitième.

L'hon. M. FISHER : Il y avait plusieurs comptes considérables qu'il nous a fallu payer au commencement de l'année. Nous avons cru, quand ce huitième a été voté, que nous ne tarderions pas à recevoir autre chose.

M. TAYLOR : Ce huitième n'a pas été voté pour payer des anciens comptes.